



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MINGANIE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tenue le 2 mars 2021 à huis clos à 19 h par visioconférence, et conformément au *Code municipal* sont présents son honneur le maire John Pineault, mesdames les conseillères, Isabelle Plante, Shawna Doucet et Hélène Boulanger, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est également présent par visioconférence et agit à titre de greffier.

2021-03-768 : Séance du conseil par visioconférence – Déclaration de l'état d'urgence sanitaire

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

Considérant tous les décrets émis depuis le décret initial et le décret 141-2021 du 24 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 5 mars 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale et secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim puissent y participer par visioconférence.

Ouverture de la séance ordinaire du 2 mars 2021

Monsieur John Pineault, maire, ouvre la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2021 à 19 h après constatation du quorum.

2021-03-769 : Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2021

- Ouverture de la séance;
- Approbation de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2021;

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Acceptation des dépenses du mois de février 2021 et autorisation de paiement
- 1.2. Offre de service - Telus - Changement technologique pour la téléphonie IP

2. PROJETS

2.1. UNESCO

- 2.1.1. *Offre de service – Katie Gagnon – Comité de pilotage et Table UNESCO Anticosti jusqu'en février 2022*
- 2.1.2. *Offre de service – André Desrochers – Directeur scientifique*
- 2.1.3. *Lancement d'un appel d'offre pour la production d'un Plan directeur d'interprétation d'Anticosti*
- 2.1.4. *Soutien financier pour une thèse de maîtrise sur les éponges fossiles géantes de l'île d'Anticosti*

3. TRANSPORT

- 3.1. Appui à Drone Express - Mise en place d'une liaison aérienne par drone entre la Côte-Nord et Port-Menier
- 3.2. Étude – Prolongement de la piste d'atterrissage



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1. Achat d'un camion de pompier usagé

5. CULTURE

5.1. Nomination d'une responsable de la bibliothèque municipale

6. URBANISME

6.1. Offre d'achat – Terrains des lots 6 398 623 à 6 398 633 de la future zone de minimaisons

6.2. Autorisation d'entreposage de conteneur – Lot 5 062 016 - Zone commerciale sur le chemin de la Rivière-aux-Canards

7. TOURISME

7.1. Camping Québec – Changement des représentants de l'exploitant

7.2. Délégation d'autorité – Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ)

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. Achat d'une pompe – Station d'eau potable

9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

10. VARIA

10.1. Motion de félicitations – Sébastien DeNobile

10.2. Appui au projet de restauration écologique des secteurs dégradés par les coupes forestières non-clôturées sur l'île d'Anticosti – Nature Québec

11. CORRESPONDANCE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Donné à Port-Menier, ce 2^e jour du mois de mars 2021

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2021, tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

2021-03-770: Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2021, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2021 tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

2021-03-771: Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2021

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 février 2021, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 février 2021 tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

2021-03-772 : Acceptation des dépenses de février 2021 et autorisation de paiement – 1.1

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu la liste des déboursés au montant de 112 528,53 \$ et des comptes à payer totalisant 174 156,18 \$, pour la présente séance, telles que déposées par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et en avoir pris connaissance.

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'approuver la liste des engagements de février 2021 telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et d'autoriser leur paiement.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-03-773 : Offre de service - Telus - Changement technologique pour la téléphonie IP – 1.2

Considérant que la municipalité a reçu une soumission pour les services Connexion Affaire de Telus;

Considérant que cette offre diminue les coûts de fonctionnement de la municipalité et améliore la technologie utilisée;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

Que la Municipalité accepte l'offre de service de Connexion Affaire Telus pour des frais mensuels de 320 \$ plus les taxes applicables par mois pour neuf (9) lignes actives;

Que la Municipalité accepte de défrayer les coûts d'installation unique au montant de 4 085 \$ plus les taxes applicables;

Que le maire, M. John Pineault, et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Mathieu Gravel, soient autorisés à signer les documents afférents au dossier.

2021-03-774 : Offre de service – Katie Gagnon – Comité de pilotage et Table UNESCO Anticosti jusqu'en février 2022 – 2.1.1

Considérant que la municipalité a reçu une offre de service de madame Katie Gagnon afin d'accompagner et de soutenir le comité de pilotage pour le développement et la concertation dans la préparation de l'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO;

Considérant qu'il y a lieu de nommer madame Katie Gagnon coordonnatrice au développement et à la concertation pour la candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO;

Considérant que 25 heures par semaine sont estimées pour environ 40 semaines et que ses déplacements (estimés à trois) à Anticosti seront à la charge de la municipalité;

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'accepter, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, l'offre de service de madame Katie Gagnon s'échelonnant de mars 2021 à février 2022 (environ 40 semaines) et ce d'après les besoins de la municipalité au montant de 85 000 \$ plus les taxes applicables et que cette dépense ainsi que ses déplacements à Anticosti soient financés par la subvention en lien avec ce projet.

2021-03-775 : Offre de service – André Desrochers – Directeur scientifique – 2.1.2

Considérant que la municipalité a reçu une offre de service de monsieur André Desrochers afin d'accompagner et de soutenir le comité de pilotage pour le développement et la concertation dans la préparation de l'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO;

Considérant qu'il y a lieu de nommer monsieur André Desrochers directeur scientifique au développement et à la concertation pour la candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO;

Considérant que 100 jours sont estimés jusqu'au 31 décembre 2021;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'accepter, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, l'offre de service de monsieur André Desrochers s'échelonnant jusqu'en décembre 2021 et ce d'après les besoins de la municipalité au montant maximum de 50 000 \$ plus les taxes applicables et que cette dépense soit financée par la subvention en lien avec ce projet.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-03-776 : Lancement d'un appel d'offre pour la production d'un plan directeur d'interprétation d'Anticosti - 2.1.3

Considérant la préparation de l'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO;

Considérant qu'une évaluation et une identification des besoins et concepts pour l'interprétation du site du patrimoine mondial de l'UNESCO proposé est nécessaire;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti autorise les appels d'offres publics pour la production d'un plan directeur d'interprétation d'Anticosti;

Que le maire, M. John Pineault, et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Mathieu Gravel, soient autorisés à signer les documents afférents au dossier.

2021-03-777 : Soutien financier pour une thèse de maîtrise sur les éponges fossiles géantes de l'île d'Anticosti – Geneviève Riopel - 2.1.4

Considérant la préparation de l'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO;

Considérant l'offre de service de Mme Riopel;

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'accorder un soutien financier à madame Geneviève Riopel de 12 000 \$ dont la première moitié sera versée à la signature de l'entente.

2021-03-778 : Mise en place d'une liaison aérienne par drone entre la Côte-Nord et Port-Menier – 3.1

Considérant que le gouvernement du Québec a octroyé à l'entreprise Relais Nordik Inc. en 2011 un contrat de 10 ans, assorti d'une option de prolongation additionnelle de 3 ans, pour desservir par navire les communautés de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord;

Considérant que le contrat convenu entre le gouvernement du Québec et Relais Nordik Inc. oblige la mise en place de divers paramètres de services tels que pour le transport des marchandises et des résidents;

Considérant que ledit contrat impose à Relais Nordik Inc. l'application d'une grille tarifaire, et qu'elle doit être indexée annuellement;

Considérant que les revenus générés par la grille tarifaire ne permettent pas à Relais Nordik Inc. de couvrir la totalité des coûts du service prévus au contrat;

Considérant qu'en complément des revenus autonomes générés par la grille tarifaire, ledit contrat prévoit le versement d'une aide financière non remboursable à Relais Nordik Inc., afin de lui permettre de couvrir la totalité des coûts du service;

Considérant que le service de desserte maritime opéré par Relais Nordik Inc. assure le transport hebdomadaire de marchandises diverses et des denrées périssables vers le village de Port-Menier à partir de Rimouski, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre;

Considérant que lors des conditions météorologiques défavorables, le navire a de la difficulté à faire escale à Port-Menier, le mardi, selon l'horaire prévu;

Considérant que lors des conditions météorologiques défavorables, le navire poursuit sa route vers la Basse-Côte-Nord afin de ne pas retarder la livraison des marchandises dans les autres villages prévus au contrat;

Considérant que lors de telles situations se produisent les marchandises sont conservées à bord du navire jusqu'à son retour à Port-Menier en amont, le dimanche;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Considérant que lors de telles situations se produisent, les marchandises demeurent à bord du navire pendant plus de 5 jours;

Considérant que le gouvernement du Québec a conclu une entente en 2020 avec Air Liaison pour offrir le transport aérien de passagers de ou vers Port-Menier;

Considérant que le gouvernement du Québec verse au transporteur Air Liaison une aide financière non remboursable pour assurer une liaison aérienne plusieurs fois par semaine selon les conditions météorologiques;

Considérant que l'entente avec Air Liaison ne couvre pas le transport de marchandises diverses;

Considérant que le service de transport aérien doit reporter ou annuler ses vols lors de conditions de brume, souvent présente sur le territoire;

Considérant qu'un promoteur entend mettre en place une liaison journalière par drone, selon la demande, 6 jours par semaine entre la Côte-Nord et Port-Menier;

Considérant qu'un drone peut voler dans toutes conditions de brume et qu'il possède une excellente fiabilité de service sous la pluie, la neige et avec des vents de travers de moins de 35 nœuds;

Considérant que le drone a une autonomie de vol de 200 km et une capacité de charge de 180 kg;

Considérant que la liaison par drone assure une excellente complémentarité aux services maritime et aérien actuellement en place;

Considérant que Port-Menier est actuellement mal desservi à l'égard du transport de marchandises provenant du e-commerce, services postaux, médicaux ou lorsque le navire ne peut pas y faire escale;

Considérant qu'un service journalier par drone améliorerait considérablement les services dispensés à la population en plus d'assurer une meilleure fiabilité pour le transport de colis médicaux, postaux, marchandises périssables et tous autres colis essentiels;

Considérant que d'ici 2023, les drones auront des capacités volumétriques et de charges bien supérieures et qu'ils pourraient ainsi devenir une alternative de transport beaucoup plus fiable pour les denrées périssables en offrant aux marchands et résidents une livraison quotidienne plutôt qu'hebdomadaire;

Considérant qu'une aide financière par le gouvernement du Québec permettrait à l'entreprise Drone Express Inc. d'appliquer une grille tarifaire concurrentielle au service de desserte maritime, en plus d'offrir à l'ensemble de la population de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti un service novateur complémentaire à ceux présentement offerts et ainsi contribuer à améliorer la qualité de vie des insulaires.

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'appuyer le promoteur Drones Express Inc., représenté par son président-directeur général monsieur François Bertrand, dans son initiative de mettre en place un projet-pilote qui assurerait la liaison quotidienne de marchandises par drones sur l'île d'Anticosti.

2021-03-779 : Étude – Prolongement de la piste d'atterrissage – 3.2

Considérant l'offre de services de l'entreprise Octant pour une étude d'opportunité de prolongement de la piste de Port-Menier présentée à la Corporation de développement économique de l'île d'Anticosti le 15 février dernier;

Considérant la demande d'obtention du titre de patrimoine mondial de l'île d'Anticosti;

Considérant que cette étude vise aussi à démontrer les possibilités afin de faciliter l'accessibilité d'une clientèle touristique internationale;

Considérant que la Sépaq Anticosti s'engage à défrayer 50% du coût de l'étude;

Considérant que l'autre 50% est admissible à la subvention FIOSE de la MRC de Minganie;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti appuie l'étude d'opportunité de prolongement de la piste de Port-Menier;

Que la Corporation de développement économique de l'île d'Anticosti accepte l'offre de services de l'entreprise Octant pour un montant de 22 300 \$ plus les taxes applicables;

Que la Corporation de développement économique de l'île d'Anticosti est autorisée à verser l'avance de 50% dès l'octroi de contrat;

Que le maire, M. John Pineault et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Mathieu Gravel, soient autorisés à signer les documents afférents au dossier.

2021-03-780 : Achat d'un camion de pompier usagé – 4.1

Considérant le besoin de la municipalité d'acquérir un nouveau camion de pompier pour remplacer son camion actuel qui ne répond plus aux normes en vigueur;

Considérant la résolution 2020-10-659;

Considérant que la Municipalité de Compton souhaite se départir d'un camion incendie autopompe - Ford MHV 1998 au prix de 9 000 \$ plus taxes;

Considérant que les spécifications et les équipements de ce camion usagé répondent au besoin de notre municipalité;

Considérant que l'achat sera conditionnel à ce que le camion soit livré avec toutes les certifications requises pour l'année 2021, tant au niveau mécanique que pour les normes ULCS;

Considérant la soumission de Relais Nordik inc. pour le transport du camion de Rimouski à Port-Menier au montant de 3 490,66 \$ taxes incluses;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité procède à l'acquisition du camion usagé auprès de la Municipalité de Compton au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables;

Que la Municipalité octroi le transport dudit camion de pompier de Rimouski à Port-Menier au prix soumis à Relais Nordik inc. soit 3 490,66 \$ taxes incluses;

Que cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la municipalité et de rembourser celui-ci sur une période de 5 ans à partir de 2022;

Que le maire, M. John Pineault, et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Mathieu Gravel, soient autorisés à signer les documents afférents au dossier.

2021-03-781 : Nomination d'une responsable de la bibliothèque municipale – 5.1

Considérant la situation actuelle du COVID;

Considérant que l'évolution de la situation permet la réouverture des bibliothèques aux publics;

Considérant que des changements ont eu lieu à la municipalité;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement de nommer madame Manon Derocher responsable de la bibliothèque de la municipalité affiliée au réseau des bibliothèques du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-03-782 : Offre d'achat – Terrains des lots 6 398 623 à 6 398 633 de la future zone de minimaisons – 6.1

Considérant l'offre d'achat reçu de Mishkau Construction au montant de 66 000 \$ plus les taxes applicables;

Considérant la résolution 2020-12-708;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que l'offre d'achat de Mishkau Construction est conforme au montant minimum indiqué dans la résolution 2020-12-708;

Que la municipalité accepte l'offre d'achat de Mishkau Construction;

Que le contrat notarié devra inclure les conditions du développement immobilier du projet de minimaisons tel qu'indiquées dans la résolution 2020-12-708;

Que le règlement de zonage résidentielle R3 devra être respecté;

Que monsieur John Pineault, maire, et monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution et de toute somme reçue, donner bonne et valable quittance;

Que M. Pineault et M. Gravel sont également autorisés à déléguer leurs pouvoirs aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire qui sera retenu par l'acquéreur et au frais de celui-ci.

2021-03-783 : Autorisation d'entreposage de conteneur – Lot 5 062 016 - Zone commerciale sur le chemin de la Rivière-aux-Canards – 6.2

Considérant que plusieurs demandes d'installation de conteneurs privés ont été faites auprès de la municipalité;

Considérant que le règlement de zonage 259006 de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ne permet les conteneurs que pour les usages industriels seulement;

Considérant que les usages industriels ne sont permis qu'en zone industrielle;

Considérant que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ne possède aucun espace disponible actuellement en zone industrielle;

Considérant que la durée de cette tolérance se traduira par le temps nécessaire à la création d'un parc industriel dans l'éventualité où il sera possible d'obtenir des terres du MERN. Les modalités entourant la création de cette future zone redéfiniront les normes applicables. Il n'y aura aucuns droits acquis quant à la tolérance actuelle. Advenant une libération d'espaces autorisant les conteneurs, ceux-ci devront y être relocalisés.

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que les conteneurs seront tolérés comme « bâtiments » accessoires temporaires pour les usages commerciaux suivant :

- Les établissements de vente au détail art. 5.1 A-3
- Les établissements de vente en gros art 5.1 B-1-2



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-03-784 : Camping Québec – Changement des représentants de l'exploitant – 7.1

Considérant l'absence indéterminée de madame Diane Taillon, représentante de l'exploitant chez Camping Québec;

Considérant la nomination de madame Geneviève Fournaise chargée de projet et responsable du tourisme;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement de nommer mesdames Véronique Rodgers représentante de l'exploitant et Geneviève Fournaise deuxième contact auprès de Camping Québec.

2021-03-785 : Délégation d'autorité – Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) – 7.2

Considérant la nomination de madame Geneviève Fournaise chargée de projet et responsable du tourisme;

Considérant que l'hébergement touristique fait partie de son mandat;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement de nommer madame Geneviève Fournaise, chargée de projet et responsable du tourisme, pour représenter la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, propriétaire de l'établissement d'hébergement touristique nommé ci-dessous aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique correspondant au numéro de dossier 133350, soit l'Auberge de la Pointe-Ouest.

Nous reconnaissons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec notre représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

2021-03-786 : Achat d'une pompe – Station d'eau potable – 8.1

Considérant la défectuosité d'une des pompes de puits de la station d'eau potable;

Considérant les trois (3) différentes soumissions reçues;

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement de faire l'achat d'une pompe de puits Franklin chez Pompes Saguenay au montant de 3 404,16 \$ plus les taxes applicables pour remplacer la pompe défectueuse.

9. Rapport des membres du conseil

Rien à mentionner.

10. Varia

2021-03-787 : Motion de félicitations – Sébastien De Nobile – 10.1

Considérant la fin de son emploi à l'animation sur les ondes de Radio Anticosti inc.;

Considérant la qualité du travail effectué depuis plusieurs années, sa dévotion et son implication;

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement que la municipalité dépose une motion de félicitation à M. Sébastien De Nobile pour la qualité du travail à l'animation de Radio Anticosti inc. et l'investissement dont il a fait preuve dans son travail.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-03-788 : Appui au projet de restauration écologique des secteurs dégradés par les coupes forestières non-clôturées sur l'île d'Anticosti – Nature Québec – 10.2

Considérant la demande d'appui au projet de restauration écologique des secteurs dégradés par la coupe forestière non-clôturées sur l'île d'Anticosti par Nature Québec;

Considérant l'importance de la protection de l'habitat du cerf de Virginie dans notre communauté et de la biodiversité;

Considérant le processus d'inscription à la liste du patrimoine mondial de UNESCO en cours;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement :

Que le conseil municipal donne son appui au projet de restauration écologique des secteurs dégradés par la coupe forestière non-clôturées sur l'île d'Anticosti;

Qu'une lettre confirmant cet appui soit transmise à M. Frédéric Venne, chargé de projet aires protégées et biodiversité chez Nature Québec.

11. Correspondance

La liste de la correspondance est déposée au conseil municipal.

12. Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

2021-03-789 : Clôture de la séance ordinaire du 2 mars 2021 - 13

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement de clôturer la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2021.

Levée de la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2021

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, John Pineault, lève la séance ordinaire du 2 mars 2021 à 20 h 50.




John Pineault
Maire



Mathieu Gravel
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Je, Mathieu Gravel, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2021 afin d'effectuer le paiement des dépenses de la présente séance du conseil ci-dessus mentionnées.



Mathieu Gravel
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim